



AU PAYS DU SOLEIL, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé DN7, Quartier Taurelle, 83340 LE CANNET DES MAURES - RCS DRAGUIGNAN 501 747 661 - Carte pro. "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 8302 2018 000 030 640, délivrée le 12 juin 2018 par la CCI du Var située 236 Boulevard du Maréchal Leclerc, 83000 TOULON - Adhérent de la FNAIM - Garantie par CEGC 16 rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999, 92919 La Défense Cedex, pour un montant de 110 000 € - Titulaire du compte spécial (article 55 du décret de 20 juillet 1972) N°08115351881 ouvert auprès de HSBC - Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AXA FRANCE IARD S.A., 26 rue Drouot 75458 Paris Cedex 09 - Numéro individuel d'identification à la TVA FR 02 501 747 661. *Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*

VENTE

Les prix de vente affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction* à compter du 02 novembre 2018 :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Prix de vente supérieur à 300 001 €	4,17 % minimum de 15 000 €	5 %
De 225 001 à 300 000 €	5,00 % minimum de 12 500 €	6 %
De 150 001 à 225 000 €	5,84 % minimum de 10 000 €	7 %
De 100 001 € à 150 000 €	6,67 % minimum de 7 500 €	8 %
De 0 à 100 000 €	7,5 % minimum de 5 000 €	9 %

*A la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Vente de terrain : 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 6 500 € HT

CAS PARTICULIER :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié, dont le mandat de vente est détenu par autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

ESTIMATION (VALEUR VENALE - VALEUR LOCATIVE)

0,10 % de la valeur estimée avec un minimum de 180 € TTC

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) :

A la charge du bailleur :

Prestations de visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :
8 € TTC/m² (zone non tendue) - 10 € TTC/m² (zone tendue)
Réalisation de l'état des lieux d'entrée ou de sortie : 3 € TTC/m²

A la charge du locataire :

Prestations de visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :
8 € TTC/m² (zone non tendue) - 10 € TTC/m² (zone tendue)
Réalisation de l'état des lieux d'entrée ou de sortie : 3 € TTC/m²

Locaux commerciaux et professionnels :

14,00 % HT du loyer annuel charges comprises à la charge du locataire